



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 7 JUILLET 2022 Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville- La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 28 juin 2022

Présents : Elham AOUN, Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Danielle BISILLON, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 19h10), Christophe BROCHARD, Gilles BOURDIER, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Philippe GUERIN, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET (à son arrivée à 19h26), Jean-François PILLAUD-TIRARD, Fabien RAJON (à son arrivée à 20h16), Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD (à son arrivée à 19h06), Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Corinne TIRARD, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET (avant son arrivée à 19h10), Benjamin GASTALDELLO, Jean-Pierre LOVET, Fabien RAJON (avant son arrivée à 20h16), Véronique SEYCHELLES.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Pouvoirs : Valérie ARGOUD donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Joëlle BATTIER donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Jean-Paul BONNETAIN donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Jean-Paul PAGET donne pouvoir à Claire DURAND (avant son arrivée à 19h26), Jean-Louis REYNAUD donne pouvoir à Magali GUILLOT (avant son arrivée à 19h06), Géraldine STIVAL donne pouvoir à José RODRIGUES.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE.....	3
APPEL DES ELUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
LECTURE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE.....	3
PROCES-VERBAL.....	3
PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR.....	3
DELIBERATIONS	4
1. DIRECTION GENERALE.....	5
Politique d'accueil, mutualisation, dialogue sociétal	5
Mobilité.....	6
Gestion des déchets, environnement, GEMAPI.....	7
Eau et assainissement.....	8
2. RESSOURCES	9
Ressources Humaines.....	9
Finances.....	10
3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	12
Développement économique (industrie, commerce, artisanat, ZA).....	12
Tourisme.....	14
Politique agricole.....	14
Habitat	15
Urbanisme	17
4. VIE LOCALE.....	20
Equipements culturels et sportifs, éducation artistique	20
QUESTIONS DIVERSES.....	21

OUVERTURE DE LA SEANCE

Magali GUILLOT, Présidente, ouvre la séance à 18h35 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Elle rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

Elle demande aux élus communautaires de rejoindre leurs places respectives, afin de pouvoir ouvrir la séance.

APPEL DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Magali GUILLOT procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer

(46 présents) et 8 pouvoirs

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Magali GUILLOT demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

LECTURE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Magali GUILLOT précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Elle procède à la lecture des intitulés des actes.

PROCES-VERBAL

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 5 mai 2022.

PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité l'ordre de passage concernant :

3.24 Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) des Vals du Dauphiné et abrogation des Cartes Communales de Saint-Martin de Vaulserre et Saint-Albin de Vaulserre

3.25 Instauration du Droit de Prémption Urbain de toutes les Communes membres concernées par le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est)

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité les modifications pour :

3.24 Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) des Vals du Dauphiné et abrogation des Cartes Communales de Saint-Martin de Vaulserre et Saint-Albin de Vaulserre

DELIBERATIONS

Projet de délibération 3.24 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) des Vals du Dauphiné et abrogation des Cartes Communales de Saint-Martin de Vaulserre et Saint-Albin de Vaulserre (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Arrivées de Jean-Louis REYNAUD à 19h06, Jean-Marc BOUVET à 19h10 et de Jean-Paul PAGET à 19h26 (le quorum est modifié).

Magali GUILLOT redonne le nombre de présents ainsi que le nombre de vote pour la majorité absolue.

Max GAUTHIER explique le sens de son vote ainsi que le motif principal, puis il donne l'exemple du méthaniseur à Saint Victor de Morestel.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de :

- approuver les modifications apportées au projet de PLUi Est arrêté tel qu'il est joint en annexe de la présente délibération.
- approuver les modifications apportées aux zonages d'assainissement arrêtés tel qu'ils sont joints en annexe de la présente délibération.
- approuver le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) des Vals du Dauphiné.
- approuver les zonages d'assainissement associés au projet de PLUi (PLUi Est) pour les Communes dans le champ de compétence de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.
- abroger Les Cartes Communales des Communes de Saint-Martin de Vaulserre et Saint-Albin de Vaulserre.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	52
Contre	3
Abstention	0

Magali GUILLOT remercie tous les élus présents pour le PLUi.

Elle en profite pour remercier également les Vice-présidents Gérard VITTE et Thérèse TISSERAND, l'ensemble des maires, les services, Edouard MALSCH et Stéphan HERVE.

Elle rappelle qu'il s'agit d'un outil difficile à construire en raison de la fusion et se dit fière de l'obtention d'un PLUi.

Thérèse TISSERAND indique qu'en matière de délai, il y a un décalage pour les communes qui sont en « carte communale ».

Projet de délibération 3.25 : Instauration du Droit de Prémption Urbain de toutes les Communes membres concernées par le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Thérèse TISSERAND remercie aussi Edouard MALSCH pour son travail et les compétences développées.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de :

- Instaurer un Droit de Prémption Urbain (DPU) tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le PLUi Est pour les 18 Communes concernées, à savoir, Blandin, Chélieu, Chassignieu, Saint-Ondras, Valencogne, Val-de-Virieu, Les Abrets en Dauphiné, Saint-André le Gaz, Le Pont de Beauvoisin, Chimilin, Granieu, Aoste, Pressins, Saint-Martin de Vaulserre, Saint-Albin de Vaulserre, Saint-Jean d'Avelanne, La Bâtie Montgascon et Romagnieu.
- déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) aux communes de Blandin, Chélieu, Chassignieu, Saint-Ondras, Valencogne, Val-de-Virieu, Les Abrets en Dauphiné, Saint-André le Gaz, Le Pont de Beauvoisin, Chimilin, Granieu, Aoste, Pressins, Saint-Martin de Vaulserre, Saint-Albin de Vaulserre, Saint-Jean d'Avelanne, La Bâtie Montgascon et Romagnieu.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

1. DIRECTION GENERALE

Politique d'accueil, mutualisation, dialogue sociétal

Projet de délibération 1.1 : Présentation du rapport d'activité du Conseil de Développement des Vals du Dauphiné (C2D) pour l'année 2021 (avec pièce jointe)

Cédric MILANI présente le projet de délibération.

Magali GUILLOT remercie le C2D et ses membres.

Elle rappelle le besoin de bénévoles et l'importance d'associer l'avis de l'ensemble de la société civile et donne des exemples de collaboration.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de prendre acte du rapport d'activité annuel 2021 du Conseil de Développement des Vals du Dauphiné, joint à la présente délibération.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Mobilité

Projet de délibération 1.2 : Convention de délégation de compétences pour l'organisation et le développement des services relatifs aux mobilités partagées et solidaires entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de :

- approuver le développement d'un service de mobilités partagées et solidaires.
- approuver la convention de délégation de compétences pour l'organisation et le développement des services relatifs aux mobilités partagées et solidaires entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Convention relative à l'organisation d'un service de covoiturage rural entre la société ATCHOUM et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Michel CLEYET MERLE interroge sur le coût pour l'utilisateur.

Gilles BOURDIER indique que l'utilisateur paie sa course et que le coût dépend de la durée du trajet.

Magali GUILLOT donne des précisions sur le barème kilométrique.

Edith CHAMBAZ-RAMBAUD explique que le covoiturage et les applications associées sont difficiles d'utilisation pour les personnes vulnérables. Elle demande qu'une communication associée à la mise en place de ce covoiturage circule au niveau des mairies.

Gilles BOURDIER donne des précisions sur le contrat et les paramétrages de configuration ainsi que sur l'ouverture du service au public pour septembre ou octobre 2022.

Max GAUTHIER rappelle la somme conséquente pour l'année et demande si un bilan est prévu.

Magali GUILLOT indique les termes du contrat ainsi que la durée prévue pour une année et un possible arrêt avec préavis si besoin.

Gilles BOURDIER confirme qu'un bilan est bien prévu avec un mécanisme de pénalité en cas d'indisponibilité du service sur la base d'une convention annuelle, d'où la possibilité de dénoncer le contrat si besoin. C'est pourquoi, il se dit confiant.

Magali GUILLOT rappelle que les personnes peuvent utiliser ce service pour se déplacer mais aussi pour recevoir des colis.

Gilles BOURDIER indique que l'un des atouts de ce dispositif de covoiturage organisé réside dans sa plateforme qui reste joignable par téléphone.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de :

- approuver le développement d'un service de mobilités partagées et solidaires
- approuver la convention relative à l'organisation d'un service de covoiturage rural entre la société ATCHOUM et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	1

Gestion des déchets, environnement, GEMAPI

Projet de délibération 1.4 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le camping « Le coin tranquille » aux Abrets en Dauphiné, pour l'année 2023

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de :

- approuver l'exonération annuelle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du camping « Le coin tranquille » sur la commune des Abrets en Dauphiné pour l'exercice 2023, considérant que ce dernier est assujéti à la redevance spéciale.
- charger la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux ainsi qu'aux services préfectoraux.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.5 : Inscription au Réseau des Espaces naturels sensibles isérois des sites de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver les termes de la convention d'intégration des sites Etang des Nénuphars (SL017), Marais et tourbières de la rivière Bièvre (SL098), Etang de la Feuillée (SL105), Tourbière de Pré Maudit (SL106), Tourbière de Clandon

(SL115), Zone humide des Fontaines et Ruisseau du Pissoud (SL127), Lac de Saint-Félix (SL128), Etang de Malseroud (SL153), Marais de la Tour (SL203), Marais de Reculfort (SL204), Marais du Pont du Gua (SL248) et Etang Malin (SL 289) au réseau des ENS du département de l'Isère.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	1

Magali GUILLOT remercie le Département et l'ensemble des communes pour leur participation.

Eau et assainissement

Projet de délibération 1.6 : Autorisation de signature de convention de servitude et de cession amiable dans le cadre de l'exploitation du réseau d'eau potable

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de :

- autoriser Monsieur Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement, à signer tout acte, ou convention de servitude, et de cession amiable avec les propriétaires des parcelles concernées.
- dire que la Présidente recevra et authentifiera, conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales, les servitudes en la forme administrative.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.7 : Approbation du Rapport Prix Qualité de Service (RPQS) du service eau et assainissement (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER demande des précisions sur la situation du captage pollué.

Frédéric LELONG indique que l'origine exacte n'a pas été trouvée pour la pollution du captage.

Max GAUTHIER indique une erreur en lien avec le nombre d'habitants.

Frédéric LELONG indique que le nombre d'habitants indiqué correspond au nombre d'abonnement, avec à l'appui les chiffres de l'INSEE.

Patrick BLANDIN fait part également d'éléments erronés pour la commune de Saint Clair de la Tour.

Frédéric LELONG revient sur le problème évoqué en matière de rendement et le ratio de l'augmentation du prix pour ce renouvellement.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de :

- approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau et assainissement de l'exercice 2021, qui sera présenté au conseil municipal de chaque commune membre.
- dire que le rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	4

Arrivée de Fabien RAJON à 20h16 (le quorum est modifié).

2. RESSOURCES

Ressources Humaines

Projet de délibération 2.1 : Adoption du règlement intérieur de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'adopter le règlement intérieur.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.2 : Créations - modifications de postes et mise à jour du tableau des effectifs - Juillet 2022 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de :

- approuver la création des postes suivants :
 - o un poste permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
 - o deux postes permanents à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
 - o un poste permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial,
 - o un poste permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) au grade d'agent social territorial,
 - o un poste permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) au grade d'agent social principal de 2ème classe,
 - o un poste permanent à temps complet au grade de technicien principal de 2ème classe,
 - o deux postes permanents à temps complet au grade d'adjoint technique territorial,
 - o un poste permanent à 50% d'un temps complet au grade d'adjoint du patrimoine territorial.
- approuver l'adoption du tableau des effectifs mis à jour (emplois permanents et emplois non-permanents) tel que présenté en pièce jointe de la présente délibération.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

FINANCES

Projet de délibération 2.3 : Budget Général – Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Danielle BISILLON questionne sur l'année d'origine pour les créances et la possibilité de les récupérer.

Laurent MICHEL rappelle que les créances portent sur les anciens territoires antérieurs à 2017 et que tous les recours ont été épuisés.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'accepter le montant de ces créances irrécouvrables pour un montant de 4 500.04 €.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.4 : Budget Annexe des Actions Economiques – Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'accepter le montant de ces créances irrécouvrables pour un montant de 16 393.64 €.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.5 : Budget Annexe de l'Eau et Budget annexe de l'Assainissement – Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'accepter le montant de ces créances irrécouvrables pour un montant de 128 762.95 €.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.6 : Budget Général, Budget Annexe des Actions Economiques, Budget annexe de l'Eau et Budget annexe de l'Assainissement – Décision modificative n°01/2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'accepter la Décision Modificative n°01/2022 du Budget Général, Budget annexe des Actions Economiques, Budget annexe de l'Eau et du Budget annexe de l'Assainissement.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique (industrie, commerce, artisanat, ZA)

Projet de délibération 3.1 : Achat auprès de la commune d'Aoste de terrains sur la ZA Le PIDA (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver l'achat des parcelles cadastrées Y 324, Y 327 et Y 331, d'une surface de 49 949 m² environ, situées sur la commune d'Aoste, moyennant le prix de 9 € HT/ m².

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Versement de subventions aux entreprises de l'économie de proximité

Daniel VITTE, en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, présente le projet de délibération.

Patrick BLANDIN demande si le versement de la subvention a un impact sur l'économie locale en matière d'emploi, par exemple.

Daniel VITTE confirme que tous les dossiers et les entreprises ont des perspectives d'investissement et espère que ces dernières feront travailler les entreprises du secteur.

Magali GUILLOT confirme que Jean-Paul BONNETAIN et Sophie DUPARD ont bien pris en compte la nécessité de retravailler le règlement d'attribution des subventions. Elle précise également l'impossibilité de verser la subvention si les travaux ont déjà été lancés.

José RODRIGUES évoque la pertinence des subventions en matière de viabilité et d'intérêt économique, ainsi que l'importance de l'innovation permanente pour les commerces.

Vincent DURAND questionne sur les actions des Vals du Dauphiné et la mise en valeur de la Collectivité chez les commerçants aidés.

Magali GUILLOT indique le souhait de maintenir l'ex fonds FISAC VDD, le choix d'accompagner la rénovation et l'installation avec le soutien de la Région. Elle rappelle également les quelques soucis sur le Territoire en matière de communication.

José RODRIGUES confirme mettre en avant les VDD auprès des membres du groupement économique des Vallons.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver les montants maximums de subventions allouées dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.3 : Aide à l'immobilier d'entreprises pour Isère Mold Usinage (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, présente le projet de délibération.

Michel CLEYET-MERLE demande si cette entreprise est déjà sur le territoire.

Magali GUILLOT et Daniel VITTE confirment que l'entreprise souhaite s'installer sur le Territoire et ajoutent la conditionnalité de l'aide à l'enregistrement du KBis avec une adresse sur le Territoire.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour Isère Mold Usinage, conformément au règlement d'intervention de la Communauté de communes approuvé sous réserve de la complétude du dossier administratif.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Aide à l'immobilier d'entreprises pour les Etablissements VILLETON (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER ne comprend pas l'aide octroyée à une entreprise comme VILLETON.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de l'aide à l'immobilier à l'entreprise VILLETON, conformément au règlement d'intervention de la Communauté de communes approuvé sous réserve de la complétude du dossier administratif.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	4

Projet de délibération 3.5 : Octroi d'une subvention à l'association Initiative Nord Isère pour l'année 2022 (avec pièces jointes)

Daniel VITTE, en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, présente le projet de délibération.

Delphine HARTMANN ne prend pas part au vote.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention à l'association Initiative Nord Isère, d'un montant de 39 430,80 € pour l'année 2022.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	1

Projet de délibération 3.6: Octroi d'une subvention au réseau Entreprendre pour l'année 2022 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, présente le projet de délibération.

Delphine HARTMANN ne prend pas part au vote.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention au réseau Entreprendre pour un montant de 7 000€.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	1

Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 3.7: Convention de participation financière avec la commune de Val-de-Virieu dans le cadre de la refonte du parcours d'orientation de Val-de-Virieu (avec pièce jointe)

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le report de la délibération.

Politique agricole

Projet de délibération 3.8: Programme d'actions 2021 : approbation de la convention avec la Chambre d'Agriculture et TerraVal'D (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Philippe GUERIN ne prend pas part au vote.

Il donne également l'information pour la prise en compte d'une modification.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver le plan d'actions 2021 et le versement d'un montant de 19 250€ à la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	1

Projet de délibération 3.9 : Octroi d'une subvention à Ecout'Agri38 pour l'année 2022 (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver la demande de subvention de 500€ au profit de l'Association Ecout'Agri38.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.10 : Octroi d'une subvention au Service de Remplacement de l'Isère pour l'année 2022 (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Sortie de Patrick BLANDIN à 21h07.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver le versement de la subvention 2022, calculée sur les journées de remplacement effectuées en 2021, d'un montant de 6 000€.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	1

Retour de Patrick BLANDIN à 21h08.

Habitat

Projet de délibération 3.11 : Subvention pour la réhabilitation de 100 logements sociaux – Le Bailly, Les Abrets en Dauphiné– Alpes Isère Habitat (avec pièces jointes)

Fabien RAJON présente le projet de délibération.

Daniel VITTE ne prend pas part au vote.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 100 000 € à Alpes Isère Habitat pour la réhabilitation de 100 logements sociaux – Le Bailly, Les Abrets en Dauphiné. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente délibération.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	1

Projet de délibération 3.12 : Garantie d'emprunt – SDH –12 logements sociaux en VEFA – Le Saint Iris, Saint André le Gaz (avec pièces jointes)

Fabien RAJON présente le projet de délibération.

Danielle BISILON interroge sur le taux annexé au livret A.
Magali GUILLOT confirme le taux fixe appliqué à l'heure actuelle.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de :

- approuver les termes et conditions de la présente délibération.
- accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 846 931,20 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 1 411 552,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.
- s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	1
Abstention	0

Projet de délibération 3.13 : Pressins : subvention pour la création d'un logement à loyer plafonné dans l'ancien bureau de la direction de l'école communale et des combles (avec pièces jointes)

Fabien RAJON présente le projet de délibération.

Sortie de Philippe GUERIN à 21h16.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 10 000€ à la commune de Pressins pour la création d'un logement à loyer plafonné dans l'ancien bureau de la direction de l'école communale et les combles. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	2

Retour de Philippe GUERIN à 21h18.

Projet de délibération 3.14 : Pressins : subvention pour la création de 4 logements à loyer plafonné dans l'ancienne cure (avec pièces jointes)

Fabien RAJON présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 40 000€ à la commune de Pressins pour la création de quatre logements à loyer plafonnés dans l'ancienne cure. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées.

Sortie de Claire DURAND à 21h19.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	1

Projet de délibération 3.15 : Délégation du Permis de louer à la commune de Saint Clair de la Tour (avec pièce jointe)

Fabien RAJON présente le projet de délibération.

Retour de Claire DURAND à 21h22

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de déléguer le permis de louer à la commune de Saint Clair de la Tour.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Urbanisme

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le fait de présenter simultanément les 3 délibérations suivantes :

Projet de délibération 3.16 : Convention de veille et stratégie foncière pour la commune de Biol (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu de la convention de veille et stratégie foncière entre l'EPORA, la Commune de Biol et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.17 : Convention de veille et stratégie foncière pour la commune des Abrets en Dauphiné (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu de la convention de veille et stratégie foncière entre l'EPORA, la Commune des Abrets en Dauphiné et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.18 : Convention de veille et stratégie foncière pour la commune de Saint-Victor de Cessieu (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu de la convention de veille et stratégie foncière sur la Commune de Saint-Victor de Cessieu entre l'EPORA, la Commune de Saint-Victor de Cessieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le fait de présenter simultanément les 3 délibérations suivantes :

Projet de délibération 3.19 : Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Biol

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Sortie de Frédéric LELONG à 21h27.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur le périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Biol à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléгатaire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	1

Projet de délibération 3.20 : Délégation du droit de prémption urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune des Abrets en Dauphiné

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur le périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune des Abrets en Dauphiné à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléгатaire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	1

Projet de délibération 3.21 : Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Saint-Victor de Cessieu

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur le périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Saint-Victor de Cessieu à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	1

Retour de Frédéric LELONG à 21h28.

Projet de délibération 3.22 : Convention de participation financière pour l'étude : « Entrée de ville » Saint Jean de Soudain (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver la participation financière de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné d'un montant de 10 000 Euros TTC.
Et le contenu de la convention financière entre la Commune de Saint Jean de Soudain et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.23 : Cession d'un terrain dans la zone d'aménagement concertée de la Corderie au promoteur «VALRIM» (avec pièce jointe)

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le report de la délibération.

Projet de délibération 3.24 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) des Vals du Dauphiné et abrogation des Cartes Communales de Saint-Martin de Vaulserre et Saint-Albin de Vaulserre (avec pièces jointes)

Présentation et vote en début de séance

Projet de délibération 3.25 : Instauration du Droit de Préemption Urbain de toutes les Communes membres concernées par le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est)

Présentation et vote en début de séance

4. VIE LOCALE

Equipements culturels et sportifs, éducation artistique

Projet de délibération 4.1 : Création et modification complémentaire de tarifs des Centres Aquatiques Intercommunaux

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

Claire DURAND et Jean-Paul PAGET demandent des précisions sur la convention pour le chéquier jeune.

Philippe LATOUR confirme la réalisation d'une convention avec la Commune des Abrets en Dauphiné.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose de :

- approuver la tarification spécifique de 2,00 € dans le cadre de la mise en place de chèquiers jeunes par les communes.
- approuver le tarif unique de 1,80 € pour l'ensemble des institutions qui prend en charge des enfants et toutes personnes en situation de handicap.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Dispositifs de communication et de promotion des Centres Aquatiques Intercommunaux

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

Sortie de Jean-Marc BOUVET à 21h42.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver le principe de ces initiatives de promotion et de communication aux conditions énoncées.

VOTE :	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	2

QUESTIONS DIVERSES

Retour de Jean-Marc BOUVET à 21h44.

La séance est levée à 21h44.

La Présidente



Magali GUILLOT

Le secrétaire de séance



Laurent MICHEL